

Le 01/03/2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUESDIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.09.60.71

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Régional des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône
A l'attention de M^{me} Marie-Paule BICIACCI
Direction des routes et des ports
Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier
42 route de St Pierre
13500 MARTIGUES~~POUR NOUS JOINDRE~~

Affaire suivie par : Eric LÉGER

Téléphone : 04 91 09 60 71

eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS N° 2019-056V0468

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN****CONTENANCE CADASTRALE : CW631 (20 m²)****ADRESSE DU BIEN : ROUTE DÉPARTEMENTALE 5 DITE ROUTE DES BASTDES – 13500 MARTIGUES****VALEUR VÉNALE : 1 € HT (UN EURO HORS TAXES)****1 – SERVICE CONSULTANT**

AFFAIRE SUIVIE PAR :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.

M^{me} Marie-Paule BICIACCI
(mariepaule.biciacci@departement13.fr)**2 – DATE DE CONSULTATION**

DATE DE RÉCEPTION

DATE DE VISITE

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

: 25/02/2019

: 26/02/2019

: Bien non visité

: 01/03/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉProjet de cession de la parcelle à la commune de Martigues qui envisage une restructuration de chaussée
et la création d'un cheminement piétons.

Détermination de la valeur vénale

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : CW631

Terrain nu.

5 – Situation Juridique

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.



6 URBANISME ET RÉSEAUX

POS zone UC

7 DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

CW631 : 1 € HT

8 DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

9 OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Régional des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

Philippe ROUANET



Le 11/07/2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUESDIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Éric LÉGER

Téléphone : 04 91 09 60 71

eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS n° 2019-056V1307

Dossier connexe : 2017-056V1076

Le Directeur Régional des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Conseil départemental des routes
A l'attention de M^{me} Marie-Paule BICIACCI
Direction des routes
Arrondissement de l'étang de Berre
42 route de St Pierre
13500 MARTIGUES**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAINS****CONTENANCE CADASTRALE : CW405 (253 m²) – CW406 (254 m²)****ADRESSE DU BIEN : ROUTE DES BASTIDES – LA COURONNE – 13500 MARTIGUES****VALEUR VÉNALE : 129 000 € HT. (CENT VINGT-NEUF MILLE EUROS HORS TAXES).****1 - SERVICE CONSULTANT****AFFAIRE SUIVIE PAR :****CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ROUTES.**M^{me} Marie-Paule BICIACCI
(mariepaule.biciacci@departement13.fr).**2 - DATE DE CONSULTATION**

:12/06/2019

DATE DE RÉCEPTION

:19/06/2019

DATE DE VISITE

:Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

:11/07/2019

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉCession à la commune de Martigues.
Détermination de la valeur vénale du bien.**4 - DESCRIPTION DU BIEN**Référence cadastrale : Parcelles CW405 – CW406
Terrains nus.**5 - Situation juridique**

- Nom du propriétaire : Conseil départemental 13
- Bien présumé libre de toute location ou occupation.

6 - Urbanisme et réseaux

Zonc UC du PLU

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

CW405 – CW406 : 129 000 € HT

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Régional des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,
L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,



Philippe ROUANET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.